

(Suite)

de l'Etat : nous souhaitons que cette nouvelle réglementation permette l'accès et le choix des clients d'utiliser du gaz vert dans les bâtiments neufs. Le potentiel est là, cela se met en place dans les territoires et il n'y a aucune raison d'exclure le gaz vert des offres de construction».

Deux projets de leviers de financement

Frédéric Martin a ainsi exprimé son attente d'un «signal clair du gouvernement sur la capacité au-delà de 2024-25 de poursuivre la dynamique du biogaz» car, pour le moment, «l'ouverture qui a été faite d'une possibilité d'utiliser le gaz vert dans le logement neuf n'a pas encore

été validée», ajoutant : «mais je pense que c'est quelque chose qui évoluera».

Dans ce cadre, et afin de soutenir l'essor de la filière gaz vert en dépit de la volonté du gouvernement d'écarter le gaz des constructions neuves et la réduction des soutiens financiers de l'Etat, deux dispositifs sont à l'étude avec les pouvoirs publics. D'une part, le projet Méthaneuf, qui autoriserait la construction de logements chauffés au gaz fossile en contrepartie de l'achat de certificats d'origine de biométhane et, d'autre part, les certificats verts. Ce dispositif consiste à imposer aux fournisseurs de gaz une obligation de production de certificats verts (1 certificat

vert = 1 MWh de biométhane injecté dans le réseau) proportionnelle aux volumes livrés aux consommateurs finaux, avec un quota imposé sur une base annuelle et révisité chaque année. Autre levier de développement du gaz vert, la recherche sur les nouveaux gaz porte notamment sur trois voies pour valoriser l'hydrogène : le mélange H2/gaz naturel ; la méthanation ; les réseaux H2 dédiés. ■

*Un chiffre en baisse par rapport à 2019 avec l'équivalent de 3 000 clients en moins pour le gazier, qu'il explique par l'arrêt d'un certain nombre de chantiers dans l'immobilier pendant le premier confinement.

EN BREF

Vinci Energies se renforce dans la région Grand Ouest avec l'acquisition d'Elairgie, une entreprise spécialisée dans la conception, la construction et l'entretien d'installations de génie climatique pour des sites industriels et tertiaires. Basée en Normandie, cette dernière emploie 72 collaborateurs sur trois implantations à Caen, Argentan et Vimoutiers.

Dans un rapport rendu public début mars, la commission des affaires économiques du Sénat appelle le gouvernement à revoir le texte de la future RE 2020, pointant du doigt les conséquences économiques de la fin du chauffage au gaz qui «pourraient être déplorables pour la filière gaz avec 100 000 chaudières en moins par an, une perte économique estimée à 2,95 milliards d'euros d'ici 2024, 8 280 emplois à temps plein menacés et 36 usines française sur la sellette».

Le nouveau site pro de Thermor est désormais accessible à l'adresse www.thermor-pro.fr. Il propose un accompagnement des professionnels (distributeurs, installateurs, prescripteurs) sur l'ensemble des produits et services de la marque.

Une alliance du bâtiment pour démocratiser le BIM

Au mois de janvier dernier, l'association «Alliance du bâtiment» a été créée en Isère dans le but de fédérer les acteurs – publics et privés – de la filière Construction afin de démocratiser la pratique du Bim. Elle représente à ce jour plus de 6 000 entreprises et collectivités. L'ambition : promouvoir, déployer et mettre à disposition un langage commun pour simplifier l'accès au processus Bim à destination des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, artisans et industriels. Dans ce but, l'association a acquis les droits exclusifs d'exploitation du seul «langage numérique partagé pour tous dans la construction» opérationnel, basé sur le format Open dthX conçu et développé par la société datBIM, pour en faire un langage commun libre d'accès. «Même s'ils ne maîtrisent pas forcément tous les aspects du Bim, les artisans, PME et TPE doivent pouvoir accéder facilement à la donnée sur les «objets» et les enrichir de façon simple, économique et rapide, indépendamment des logiciels utilisés, énonce l'association dans un communiqué. Or cela n'est pas possible actuellement car le Bim se développe autour d'une multitude de formats



Doc. CRAM

de fichiers de données d'entrée dans des logiciels différents, tous «propriétaires» et tous diffusés en fonction de la stratégie de chaque éditeur de logiciel. Quant à l'IFC, le seul format standard normalisé (NF EN ISO 16739) à ce jour, il reste un format de «sortie» de CAO ne permettant pas une réelle maîtrise de la donnée «d'entrée», condition indispensable pour disposer en fin de processus Bim d'un «livrable» de qualité véritablement efficace pour le maître d'ouvrage au stade de l'exploitation d'un bâtiment qui représente 70 à 80 % de son coût global.» Dans sa démarche, l'association – qui va prochainement réunir son bureau afin d'établir la feuille de route du projet – prend aussi en compte les avancées réalisées en matière de normalisation en France (expérimentation PPBIM5), en Europe et à l'international. ■

L'ÉCHO DU BÂTIMENT PERFORMANT
Chaque semaine, les infos exclusives de CFP et L'installateur

CHAQUE SEMAINE RECEVEZ LA LETTRE D'INFOS DE CFP

Inscrivez-vous : contact@edipa.fr

SAUTER

Nouvelle génération d'automates MODULO 6, éligible aux C2E

- ▶ Haute vitesse de traitement
- ▶ Faible encombrement et grande capacité de stockage
- ▶ Intégration de très nombreux protocoles, interopérabilité
- ▶ Connection au Cloud et à l'IoT de manière sécurisée
- ▶ Compatibilité avec l'ancienne génération modulo 5
- ▶ La sécurité au cœur de sa conception
- ▶ Convivialité d'utilisation, via tablette et smartphone

Systems
Components
Services
Facility Management

Pour plus d'information : www.sauter.fr ou info@sauter.fr

Qualité de l'air & maîtrise des risques de contamination

CHAUVIN ARNOUX



Une réponse : Le contrôleur d'air ambiant CA 1510

- ✓ Mesure du taux de CO₂, d'humidité et de température
- ✓ Alertes sonore et visuelle du dépassement de seuil
- ✓ Pratique : portable, posé ou fixé par aimant



www.chauvin-arnoux.com

Mesurer pour mieux Agir